



# LE ROUBAIX-TOURCOING

## LE MOT D'OPRE : Barrer la route à la Réaction !

Les électeurs républicains ne doivent pas se laisser aller à une réaction démocratique contre la réaction. Il faut voter contre les socialistes, contre les calotins, voilà la consigne qui doit courir dans tous les rangs des troupes de gauche et d'extrême gauche.

Électeurs, n'oubliez pas que ce n'est pas seulement la victoire de votre parti qu'il faut assurer, mais l'arrivée à la Chambre d'une majorité nettement à gauche, capable de donner demain, au pays, les réformes sociales et l'organisation économique indispensables pour une vie meilleure au peuple.

Déjouez les manœuvres de la droite, repoussez les listes truquées, surveillez et garantissez la loyauté du scrutin.

Fidèles à notre tradition anti-réactionnaire, nous ne pouvons mieux faire que de rappeler ici les enseignements du grand ami de la démocratie du Nord, le regretté Edouard Deslattes, notre fondateur, qui écrivait à cette place, le 26 avril 1914, au matin des dernières élections législatives :

« Ce qu'il faut retenir de nos conseils, ce qu'il faut conserver comme la caractéristique de la conduite de tout bon républicain au jour du scrutin, c'est ceci : « A bas la droite ! »

Par conséquent, aujourd'hui, ce qu'il faut faire, c'est voter contre la droite et ses candidats.

Que chacun vote pour le socialiste ou pour le véritable radical, selon ses préférences, mais que chacun vote à gauche. »

Ce qui était la vérité en 1914, est plus que jamais la vérité d'aujourd'hui !

Les partis de gauche et d'extrême-gauche retiendront, selon les opinions, les suffrages des électeurs, mais une commune volonté doit animer ceux-ci :

**BARRER LA ROUTE A LA REACTION !**

LE REVEIL DU NORD.

## Les Bulletins de vote manquent partout

Commission des Elections n'a pas pu assurer la distribution des bulletins

La loi actuelle du nouveau régime électoral est plus qu'imparfaite. Nous l'avons dit et en voici la preuve. Débordée par l'énormité du travail de distribution des bulletins, la Commission officielle des élections n'a pas pu assurer la distribution de ces bulletins à un grand nombre de communes. Elle seule, une distribution particulière, elle seule, les listes socialistes et réactionnaires manquent en de nombreuses communes.

Incidents inévitables, dans ces conditions, sont survenus. On en trouvera l'exposé ci-dessous.

### Une protestation du « Nouvelliste »

Le « Nouvelliste » a publié samedi soir une note reprochant au Préfet du Nord de s'être immiscé dans les opérations de la Commission des Elections. Le « Nouvelliste » a dit :

Sous prétexte d'un retard dans les expéditions, par suite de la remise qui a été faite au parti radical des listes électorales, — ce qui a entravé la confection des adresses — et aussi par le refus qu'il avait opposé d'accepter les grands services de la Préfecture pour le travail des expéditions, il a été décidé qu'une grande partie de ce qui restait à faire lui fut confiée ainsi qu'il résulte de la Reconstitution.

Or, alors que toutes les expéditions des enveloppes conservées au Palais de Justice, étaient terminées samedi, vers onze heures du matin, à l'heure où nous écrivions, le travail est encore en train rue Saint-Bernard.

Bien plus, un des chauffeurs de la Préfecture, sur le chemin duquel avaient été chargées sans contrôle des enveloppes et des bulletins, a justifié comme d'habitude une partie dans le garage de la rue de Marquillies.

Les commissaires des sections, ayant eu connaissance de ce fait, vers dix heures du matin, a immédiatement saisi M. le Procureur de la République, qui s'est transporté sur les lieux pour faire une enquête, et a pu constater la réalité des faits que nous avons rapportés.

En conséquence, M. le Procureur de la République a immédiatement demandé au Préfet un millier d'enveloppes qui avaient été trouvées parcs dans le garage et dans les water-closets.

Des villages entiers de l'arrondissement de Valenciennes et de celui de Cambrai, avec des enveloppes destinées à des électeurs de Lille et de ses environs, avaient été ainsi dispersées, ainsi que de nombreux plus destinés à des réfugiés qui habitent hors le département. On craint de voir l'étendue exacte de ces agissements délictueux.

M. le Préfet a cru faire œuvre pie contre la réaction, mais il a engagé lourdement sa responsabilité.

### Ce que dit le Préfet du Nord

JE SUIS INTERVENU SUR LA DEMANDE DU PRESIDENT DU TRIBUNAL

Nous avons demandé à M. Naudin, préfet du Nord, de vouloir bien nous indiquer dans quelle mesure ses services étaient intervenus. Il nous a dit :

« Premièrement, je n'ai jamais refusé d'accorder une salle de la Préfecture pour le travail des expéditions. J'ai au contraire donné aux intéressés toutes les facilités désirables sur ce point. Si la grande salle de la Préfecture ne put être utilisée, c'est qu'il y avait eu installation d'éclairage électrique n'étant pas terminée dans cette salle. Une autre salle annexée fut mise à la disposition des intéressés.

« En second lieu, il est bien établi que c'est à la demande même du Président du Tribunal civil, dont le personnel, dépourvu d'ouvrage, était insuffisant pour terminer l'envoi des listes électorales aux électeurs, en temps voulu, que j'ai mis à sa disposition le personnel de la Préfecture. Le travail a été exécuté dans les délais de l'expédition de ces listes, et c'est grâce à son dévouement que tous les électeurs les auront reçues demain matin, à six heures, au plus tard.

« Il est donc complètement inexact de prétendre que c'est moi qui ai exigé que l'installation de l'ouvrage qui restait à faire, me fut confiée.

« Il me reste à vous donner quelques explications sur les bulletins qui furent abandonnés rue de Marquillies, dans un garage d'automobile.

Nous nous trouvons ici devant un fait particulier, une négligence personnelle, accomplie par un chauffeur de la Reconstitution, et dont je ne saurais être rendu responsable.

« Je n'ai pas eu connaissance de ce fait, mais, que par le journal du soir qui a publié cette information, il n'y a donc aucune plainte en cours, que je sache, à l'heure actuelle, et, en ce qui me concerne, je ne sais rien de plus que ce que vous savez vous-même.

« Si une faute personnelle est relevée contre ce chauffeur, par la petite enquête à laquelle se livre, me dit-on, M. le Procureur de la République, une sanction administrative sera prise contre ce employé.

« Et M. le Préfet termine : « Voilà tout ce que je sais, sur cet incident, mais je tiens à vous déclarer que je suis certain, en tout cas, n'avoir rien à me reprocher. J'ai travaillé moi-même toute la nuit dernière, avec mes chefs de service et tout mon personnel au grand complet, à l'expédition des listes électorales. Je suis convaincu d'avoir accompli tout mon devoir ».

En confirmation des déclarations du Préfet du Nord, reproduites ci-dessus, la Préfecture nous a communiqué la note suivante :

### Un communiqué de la Préfecture

En confirmation des déclarations du Préfet du Nord, reproduites ci-dessus, la Préfecture nous a communiqué la note suivante :

« A la suite de la demande de concours de personnel de complément qui lui a été faite hier par le Président de la Commission chargée de centraliser et d'expédier les bulletins et professions de foi aux électeurs, le Préfet a immédiatement donné le concours de tous ses services au Président de la Commission qui a pu ainsi accomplir sa mission. La s'est bornée le rôle du Préfet.

« Une salle annexée à la salle des fêtes de la Préfecture avait été mise à la disposition de la Commission sur la demande de son président pour la copie des adresses des électeurs, à relever sur les listes électorales en dépôt à la Préfecture.

« Quant au fait imputé à l'un des nombreux chauffeurs de la Reconstitution, le Préfet, qui vient de l'apprendre par la voie de la presse, a immédiatement demandé au chef de service intéressé de lui faire connaître les résultats de l'enquête ouverte, afin de lui donner toute sanction administrative s'il y a lieu ».

### Pas de plainte de déposée, nous dit M. Lemarq-Hadour, procureur de la République

M. Lemarq-Hadour, procureur de la République, que nous avons interrogé sur les incidents qui ont marqué l'envoi des bulletins de vote, nous a fait de fort bonnes grâces la déclaration suivante :

« Je dois d'abord vous dire, nous a-t-il déclaré, qu'il n'y a aucune plainte déposée contre qui que ce soit, concernant l'affaire dont vous me parlez.

Me trouvant au Parquet, M. Delory, qui fait partie de la commission de surveillance des

## Aux Travailleurs du Nord

Les travailleurs du Nord doivent se prononcer aujourd'hui sur la politique

Ils voteront pour les candidats du Parti Socialiste, qui sont les représentants de leur classe et, pour assurer le triomphe de la démocratie ouvrière ils mettront dans les urnes les bulletins du Parti, sans une modification, sans une adjunte, sans une rature.

Le Parti Socialiste a défendu, par l'organe de ses députés, la cause du prolétariat, durant les années douloureuses que nous venons de vivre pendant la guerre.

L'égalité des charges militaires entre les citoyens, les lois sur les bénéfices de guerre, commerciaux et industriels, les débats sur la conduite des opérations ont toujours rallié les voix socialistes pour la sauvegarde des droits de la classe ouvrière.

En ce qui concerne la reconstitution du Nord, nous avons toujours lutté pour que celle-ci fût aussi complète que possible. Nous avons combattu pour le renvoi obligatoire contre le parti des « déserteurs » de l'industrie ; nous avons fait largement améliorer la situation des sinistrés, et notamment pour les dommages mobiliers qui seront, grâce à nous, remboursés à la valeur de remplacement.

Qu'on se souvienne des interventions des élus socialistes du Nord à la Chambre en faveur des réfugiés, et pour dénoncer l'inertie administrative en face de l'immensité des ruines, ces ruines sur qui tombe encore la neige du sixième hiver depuis 1914 !

Il faut que demain relente encore à la Chambre la voix des défenseurs des humbles et des sacrifiés, et les députés socialistes n'ont jamais failli et ne failliront jamais à cette tâche !

En dehors des questions qui intéressent notre région, des préoccupations graves retiendront l'attention du Parlement prochain.

Le problème financier réclame une solution énergique, et seul le Parti Socialiste a exposé à cet égard des vues d'une absolue netteté. Nous voulons que le déficit du budget soit bouclé par une réforme profonde des impôts, en repoussant toutes charges nouvelles sur les objets de consommation courante et en exigeant des citoyens favorisés par la fortune une part proportionnelle à la puissance de leurs ressources.

Nous sommes bien loin d'être les adversaires de la production, puisque nous demandons qu'elle soit mieux aménagée et que, pour l'intensifier, on la dégage des causes actuelles d'arrêt : mauvaise gestion des grandes compagnies, inaction des conseils d'administration des chemins de fer, hostilité de certains industriels au développement des syndicats, à l'organisation des commissions mixtes, de l'arbitrage, etc.

En volant tous pour les candidats du Parti Socialiste, les travailleurs du Nord se feront les artisans des réformes attendues par eux pour l'amélioration de leur sort.

Le bulletin de vote sans ratures est une arme solide dans les mains du prolétariat.

Les électeurs socialistes du Nord sauront s'en servir aujourd'hui pour le triomphe de la République sociale et démocratique !

Charles GONIAUX.

### Une lettre du Président du Tribunal au Préfet du Nord

M. Couhé, président du Tribunal civil, nous communique la lettre suivante, qu'il a adressée à M. le Préfet du Nord :

TRIBUNAL CIVIL

Monsieur le Préfet.

L'on me communique l'article du « Nouvelliste » où il est dit que vous vous êtes permis dans la journée du vendredi de vous immiscer dans les opérations de la Commission des Elections, etc.

Je suis tout au regret qu'on vous ait attribué pareille attitude, alors que vous avez bien voulu, en laissant à Monsieur Leroy, m'offrir votre personnel et prendre part à mes préoccupations. Je n'ai pas encore eu l'occasion de vous entre-

### Explosion à bord du Waldeck-Rousseau

TROIS MORTS

Toulon, 15 novembre. — Au moment où le croiseur cuirassé Waldeck-Rousseau appareillait ayant à bord le général Gouraud, qui regagnait son poste de haut commissaire en Syrie, une explosion des tubes des chaudières se produisit dans la machinerie.

Il y a trois morts et plusieurs blessés. Les victimes ont été transportées à l'hôpital maritime de Saint-Mandrier.

Les familles ont été prévenues télégraphiquement.

### Tamponnement de trains en gare de Bourg-la-Reine

TRENTE BLESSÉS

Paris, 15 novembre. — Samedi matin, à sept heures et demie, un tamponnement s'est produit en gare de Bourg-la-Reine.

Dès maintenant, on signale trente blessés, dont douze grièvement, qui ont été transportés à l'hôpital Cochin.

### Le vote des femmes en Belgique

Bruxelles, 15 novembre. — Environ 3000 femmes prendront part demain aux élections législatives. A Bruxelles même, le nombre de celles qui se sont fait inscrire sur la liste électorale est très restreint.

On compte qu'à peine 50 % des électrices prendront part au vote.

## APPEL DE LA Fédération Socialiste de Nord

CITOYENS, C'est aujourd'hui que vous remplissez votre devoir

Avant de déposer votre bulletin dans l'urne, rappelez-vous que, pendant toute la campagne électorale, les deux partis bourgeois, le réactionnaire et le prétendu républicain, ont été incapables de vous présenter un programme de réformes immédiates, pouvant tirer la France de la situation critique où elle se trouve.

Toute leur propagande électorale a été faite au cri de « A bas le Socialisme ! »

A ce cri, tous les privilèges, toutes les réactions, toutes les neurs doivent se réunir pour arrêter le prolétariat des villes et des campagnes dans sa marche en avant. Ils en seront pour leur honte, car le Parti Socialiste vous est apparu, non seulement comme le Parti de tous ceux qui travaillent, mais aussi comme la seule force populaire capable de résister aux assauts d'aujourd'hui cachés, demain publics, de la réaction. Tous les républicains sincères se groupent de plus en plus autour de notre Parti.

### Le vote des femmes en Belgique

Bruxelles, 15 novembre. — Environ 3000 femmes prendront part demain aux élections législatives. A Bruxelles même, le nombre de celles qui se sont fait inscrire sur la liste électorale est très restreint.

On compte qu'à peine 50 % des électrices prendront part au vote.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

## Aux Républicains du Nord

Un certain nombre de républicains sont déconcertés par les listes de com-

Nous l'avons déjà dit, nous le répétons : une seule liste doit recueillir les suffrages de l'ensemble des républicains démocrates : C'est la liste de la Fédération républicaine.

Cette liste comprend toutes les fractions de l'opinion républicaine.

Avec le nouveau mode électoral, il est nécessaire qu'il y ait des mouvements intérieurs dans la vie d'un grand parti, largement ouvert à toutes les adhésions loyales, à tous les courants de la vie nationale. Sans quoi, c'est l'immobilité, la conservation égoïste et le déclin.

La Fédération Républicaine a voulu réunir en son sein tous les éléments de vie politique et sociale, de progrès hardi, dans l'ordre nécessaire et dans une mutuelle compréhension des droits et des intérêts de chacun.

Aujourd'hui, les républicains doivent voter dans la clarté, hors de toute équivoque.

Cette clarté, elle a été portée dans plus de cinquante réunions publiques. Nous demandons aux républicains de comprendre l'effort d'union qui a pu être réalisé, de donner à tous les candidats de la liste la confiance qu'ils nous ont depuis longtemps gardée, et, sans rature, voter aujourd'hui pour la liste entière de la Fédération républicaine, commençant par les noms de Loucheur, Daniel-Vincent, l'abbé Lemire, et se terminant par les noms de Georges Poté, Terquem et Verniers.

C'est toute la République, sans regrets ni réclamations, sans aventures ni désordre, haine et égoïsme, qui se présente aux électeurs.

Ils voteront pour elle, afin d'assurer la victoire contre la réaction.

Ch. DEBIERRE, Sénateur du Nord.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

## APPEL DE LA Fédération Républicaine du Nord

CITOYENS, Vos candidats de la Fédération Républicaine du Nord ont porté dans tout le département leur doctrine et leur programme.

Contre l'obstruction et la calomnie, ils ont rempli leur mission et justifié la confiance que vous leur avez donnée.

Avons, Républicains, de faire maintenant votre devoir.

A vous, démocrates, de voter en bloc, pour la liste entière de la Fédération Républicaine.

Nous vous convions à l'affirmation de votre volonté de liberté contre toutes les dictatures ; de votre volonté de justice et de progrès dans le maintien et le développement de toutes les conquêtes de la démocratie ; de votre volonté de réaliser la vraie République Sociale dans l'ordre et la légalité, dans l'union et la concorde des Citoyens.

Pour le Nord, qui ne pourra relever ses ruines que dans un commun effort des hommes de travail, de méthode et de compétence.

Pour la France, qui ne vaincra dans la lutte économique que si elle est forte dans la paix comme elle l'a été dans la guerre.

Pour la République, généreuse et fraternelle, que nous voulons sans regrets et sans aventures.

**VOTEZ TOUS, REPUBLICAINS !**

Pour la liste entière de la Fédération Républicaine du Nord.

L'ABSTENTION EST UNE DESERTION

Et portez à la Victoire, par votre bulletin de vote, le Drapeau des revendications du Nord, des espérances de la France et de la République !

LOUCHEUR, DANIEL VINCENT, l'abbé LEMIRE, PASQUAL LEON, LE ROY ALBERT, DESOBLIN Adolphe, ARIEN-SENNE Gaston, BALAVOINE Jules, BRUNET Louis, CHAS Henri, DAVINE Emile, DELESALLE Charles, FILS, DIELOT Jules, GAILLET Ernest, GOBERT Léon, DE LEDUC, LEFEBVRE René, MACAREZ Ernest, MAHIEU Albert, MATON Fernand, TOTTE Georges, TERQUEM Henri, Cap. VERNIERS.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

### Le scrutin est ouvert à huit heures

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à six heures du soir. La distribution des enveloppes cesse à ce moment ; mais ceux qui, à ce moment, ont déjà pris leur enveloppe, doivent être admis à voter.

Le président du bureau de vote NE DOIT, SOUS AUCUN PRETEXTE, TOUCHER VOTRE ENVELOPPE, contenant le bulletin que vous y avez mis pendant votre passage à l'isoloir.

Vous devez la mettre VOUS-MEME dans l'urne.

## Tragique cambriolage au château de Cadirac

DES CHATELAINS, M. PLOU, DEPUTE, ET SA FEMME, ONT ETE ASSOMMES A COUPS DE BARRE DE FER.

Cadirac, 15 novembre. — Dans la nuit de vendredi à samedi, au château de Cadirac, près de Bordeaux, appartenant à M. Jacques PLOU, député, des cambrioleurs sont introduits, croyant le château inoccupé. Surpris par M. et Mme PLOU, ils les blessèrent grièvement.

On donne les détails suivants sur la tentative d'assassinat contre M. et Mme PLOU : M. et Mme PLOU avaient regagné leurs appartements sans que rien d'anormal eût été constaté. Un domestique avait cru néanmoins entendre un bruit suspect, mais il n'en avait pas fait part à ses maîtres pour